

#Coordination #Masanté2022 #Vieconventionnelle

Communiqué de presse  
27 avril 2021

## Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Lons Signature de l'accord ouvrant droit au financement du projet, ce mardi 27 avril 2021

Ce mardi 27 avril 2021, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et l'Assurance Maladie du Jura co-signaient l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) en présence des porteurs du projet de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Lons *(et dans le respect des mesures barrières)*.

Annoncé dans le cadre du projet présidentiel "Ma Santé 2022"<sup>1</sup>, comme une disposition destinée à répondre aux difficultés croissantes à trouver un médecin traitant ou à être reçu rapidement par un médecin en cas d'urgence, l'accord conventionnel vise à apporter un soutien financier aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) afin de favoriser la coordination entre professionnels de santé. Ce dispositif est effectif depuis 2019.

Une CPTS<sup>2</sup> est une organisation conçue autour d'un projet de santé et constituée à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné, et selon les besoins spécifiques de la population ciblée.

Les communautés ont pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité des services de santé, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent.

### Dates clés

07/04/2019 parution au journal officiel de l'accord cadre interprofessionnel

19/11/2019 vote et adoption des statuts de la CPTS

06/12/2019 validation de la lettre d'intention par la CPAM et l'ARS

22/02/2021 validation du projet de santé de la CPTS du Grand Lons

27/04/2021 signature de l'ACI ouvrant droit aux financements de la CPTS

### La Communauté Professionnelle de Santé du Grand Lons, première CPTS jurassienne à souscrire à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.

3 médecins généralistes et 1 responsable de centre de santé médical - infirmier de profession initiale - sont à l'initiative de la CPTS du Grand Lons, née à l'été 2019 puis officialisée au terme d'une assemblée générale constitutive le 19 novembre 2019. 11 autres médecins répartis sur le territoire ont depuis rejoint le projet. Le premier défi de la communauté était en effet de constituer une première équipe de professionnels de santé venant d'horizons et de parcours variés, et représentatifs du territoire.

La CPTS du Grand Lons s'est depuis largement ouverte aux autres professions de santé : 2 diététiciennes, 9 infirmières.e.s, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 18 médecins toutes spécialités confondues, 7 pharmaciens, 2 psychologues, 1 orthophoniste ont rejoint le projet. A ce jour, la CPTS compte 41 membres.

Le territoire d'intervention de la CPTS du Grand Lons a été défini en fonction des logiques, des habitudes et des volontés des acteurs de santé de travailler ensemble et en cohérence avec les parcours de soins effectifs des patients. La CPTS du Grand Lons recouvre ainsi 203 communes jurassiennes (sur 501 au total), soit 89 338 habitants.

<sup>1</sup> Présenté à l'Élysée aux professions de santé le 18 septembre 2018.

<sup>2</sup> Définies par L.1434-12 du code de la santé publique

Elle regroupe par ailleurs 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : CC Bresse Haute Seille, CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération), CC Terre d'Émeraude Communauté (fusion des 4 CC : Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne, Région d'Orgelet) et CC Porte du Jura.

La signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel est l'aboutissement de près de deux ans de collaboration étroite entre les porteurs du projet CPTS, les équipes de l'Agence Régionale de Santé ainsi que celles de l'Assurance Maladie du Jura (Pôle Accompagnement des Professionnels de Santé, service médical...).

### Le projet de santé concourt à la réalisation des missions socles fixées par le cadre conventionnel et traduit des objectifs ambitieux

Le projet de santé, validé par l'ARS, s'articule autour de missions socles obligatoires et d'autres missions dites complémentaires et encouragées (optionnelles), dans le cadre de l'ACI :

Mission socle 1	Mission socle 2	Mission socle 3
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins	Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient	Missions en faveur du développement d'actions coordonnées de prévention
<b>Mission complémentaire 1</b>		<b>Mission complémentaire 2</b>
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins		Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Certaines actions sont d'ores et déjà engagées par la CPTS Grand Lons permettant de répondre aux besoins et spécificités du territoire :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant et aux soins non programmés en prenant appui sur le développement d'outils de communication sécurisés (agenda partagé...), le maillage territorial des structures de soins non programmés
- Faciliter l'installation de jeunes professionnels en impulsant une dynamique de territoires grâce aux actions croisées des professionnels de santé installés, les différentes structures de soins et des collectivités
- Améliorer le parcours du patient : en impulsant un lien ville-hôpital, en facilitant un système de communication intra-territorial efficace, en développant toujours plus avant la coordination entre les acteurs de santé du territoire
- Améliorer la prévention en santé publique sur le territoire par la mise en oeuvre d'un programme renforcé d'actions de préventions, de dépistage et de promotion de la santé en lien avec les actions du Contrat Local de Santé du Pays lédonien signé le 06 décembre 2019

### Un soutien financier apporté par l'Assurance Maladie

L'accord prévoit une rémunération autour de deux volets, le premier pour contribuer au fonctionnement de la communauté professionnelle (fonction de coordination, etc.) et le second pour rémunérer les missions conduites (financement des moyens déployés pour la réalisation des missions, temps dédié par les professionnels, acquisition d'outils numériques de coordination... et financement en fonction des objectifs atteints).

L'aide versée est proportionnelle au bassin de population couvert par la CPTS et à l'étendue des missions conduites.

Plus d'un quart de l'aide financière versée est affecté au financement de la structure et le reste ventilé entre les différentes missions ; par la rémunération, deux priorités sont données à l'accès aux soins (qui peut représenter jusqu'à 20 % de l'aide financière) et aux missions de coordination et de parcours (26 %).

Chaque communauté dispose d'une totale liberté sur l'utilisation des sommes versées dans le cadre du contrat.

## La CPTS du Grand Lons, mobilisée dès les premières heures de la crise sanitaire.

Avant même cette nouvelle étape de contractualisation, la dynamique des acteurs de santé engagés autour de ce projet ambitieux a permis la mise en oeuvre d'actions terrain permettant de répondre efficacement à la crise sanitaire de covid-19 :

- Participation à la mise en place d'une ligne de prélèvements PCR Covid à Juraparc par des infirmières libérales avec le Laboratoire d'analyse Medilys.
- Création de groupes « WhatsApp santé » pour relayer et partager des informations liées à la Covid-19 en provenance de l'ARS, des Ordres, des institutions afin de rompre l'isolement.
- Mise en place d'une cellule de crise type centre de vaccination Covid-19 impliquant les acteurs de la CPTS et des bénévoles, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, l'Assurance Maladie du Jura, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Centre Hospitalier Jura Sud, ainsi que les élus de la Municipalité de Lons le Saunier et du Pays lédonien.

D'autres actions visant à améliorer la qualité et la pertinence des soins au quotidien ont également été initiées :

- Organisation et animation des 11 réunions de concertation et d'information à destination des professionnels de santé du territoire en lien avec le Pays lédonien.
- Création d'un répertoire de santé du territoire avec presque la totalité des adresses mails obtenues sur l'ensemble des structures et personnes identifiées (520/600)
- Création d'un ESPACE PRO et de forums sur le site [www.cptsdugrandlons.fr](http://www.cptsdugrandlons.fr), pour faciliter la communication interprofessionnelle.
- etc.

## La CPTS : un outil à la main des professionnels, créé par des professionnels pour les professionnels et au bénéfice des patients.

Le projet de santé de la CPTS du Grand Lons, renforcé par la volonté des acteurs de santé de mieux collaborer ensemble, l'envie de se former pour assurer la qualité et la pertinence des soins envers les patients, contribueront indéniablement à l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé sur ce territoire aux cotés de l'Agence Régionale de Santé et de l'Assurance Maladie du Jura.

---

### CONTACTS PRESSE

#### Assurance Maladie du Jura

Mylène BLONDEAU - Chargée de communication  
Tél. : 03 84 87 32 38  
[communication.cpam-lons@assurance-maladie.fr](mailto:communication.cpam-lons@assurance-maladie.fr)  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

#### Agence Régionale de Santé BFC

Lauranne COURNAULT - Attachée de presse  
Tél. : 03 80 41 99 94 / 06 43 64 20 24  
[lauranne.cournault@ars.sante.fr](mailto:lauranne.cournault@ars.sante.fr)  
[www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)

#### CPTS du Grand Lons

Jean LAMBÉY - Référent  
[coordination@cptsdugrandlons.fr](mailto:coordination@cptsdugrandlons.fr)  
[www.cptsdugrandlons.fr](http://www.cptsdugrandlons.fr)